ADRESSE
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Prononcée à la Séance du ſoir du 21 Août, par la Députation du Directoire du Département de Seine & Oiſe.

MESSIEURS,

Vous avez décrété le reſpect dû aux propriétés, la ſûreté individuelle, les droits ſacrés de l'homme. Nous vous dénonçons l'infraction la plus formelle à vos Décrets, la violation des propriétés, de la ſûreté individuelle, des droits ſacrés de l'homme; on arrête, on garotte, on jette dans les cachots, on frappe à coups de ſabre, on tire à balles ſur les Citoyens propriétaires, habitans des Municipalités enfermées dans un vaſte terrein clos de murs, nommé improprement le grand Parc de Verſailles. Nous joignons ici l'extrait des Procès-verbaux qui atteſtent tous ces faits, & l'Arrêté pris en conſéquence par le Directoire du Département. Nous avons frémi des horreurs qui ſe commettent journellement; vous en frémirez comme nous; mais vous ne ſerez pas, ainſi que nous, dans la malheureuſe impuiſſance d'y remédier.

Oui, Meſſieurs, le Roi eſt trompé chaque jour par les rapports les plus criminels ; les droits des Citoyens ſont méconnus par des Gardes-Chaſſes qui n'ont jamais compté pour rien la liberté & la vie des hommes ; des ſoldats payés pour la défenſe commune, leur prêtent leur miniſtère ; des Cultivateurs paiſibles ont été menacés, pourſuivis & frappés juſques dans leurs foyers. On a oſé peindre à notre Monarque chéri, des hommes uſant de leurs droits, comme des perturbateurs ; ſes enfans, comme des rebelles. Nous ne pouvons ignorer que c'eſt en effrayant les habitans des campagnes qui ont des propriétés dans le ſoi-diſant grand Parc de Verſailles, que l'on veut les amener à céder leurs droits pour augmenter les prétendus plaiſirs des chaſſes du Roi. Ces moyens tyranniques, qui produiſent un effet certain ſur des eſclaves, ne peuvent qu'irriter des hommes libres.

C'eſt entrer dans les vues du Roi, que d'empêcher ceux qui le trompent, de trahir plus long-temps ſa confiance. C'eſt à vous, Meſſieurs, que nous nous adreſſons ; c'eſt dans les mains des pères de la Patrie que nous remettons nos intérêts ; interrogez vous-mêmes ſon cœur ; demandez à ſa bonté paternelle s'il a jamais formé le déſir de dépoſſéder ſon peuple, & de le ſacrifier à ſes plaiſirs. Non, Meſſieurs, vous l'avez entendu dans ce Temple de la Liberté, proteſter des ſentimens dont il ne ſe départira jamais. Si contre vos principes, ſi contre les ſiens, vous prononciez une ſeule exception à vos Décrets ;



s'il étoit un ſeul Citoyen François pour lequel la loi ceſſât d'exiſter, qui fût à l'abri de ſa ſévérité, ou privé de ſa bienfaiſance, nous verrions bientôt tous les genres de deſpotiſme ſe renouveller; nous reverrions le plus odieux de tous pour nous, celui des Capitaineries déſoler nos campagnes, & nous expoſer à des cruautés dont nos champs offrent encore des traces ſanglantes, & dont vous avez certainement voulu effacer juſqu'au ſouvenir.

Nous vous le répétons, Meſſieurs, on traite les hommes comme des bêtes fauves; cette infraction à vos Décrets en eſt une aux loix de la juſtice & de l'humanité: vous la faire connoître, c'eſt y remédier autant qu'il eſt en vous; nous devons à nos Commettans, nous devons à la vérité de ne pas vous laiſſer ignorer que chaque jour, chaque inſtant de délai met en péril la liberté, la vie d'un grand nombre de nos Concitoyens & de nos frères. Daignez, Meſſieurs, nous ſoulager de l'affligeante ſituation où ſe trouvent les garans de la liberté du peuple, réduits à ſouffrir des horreurs commiſes envers lui, & de l'impuiſſance dans laquelle ils ſont de ne pouvoir en faire punir les auteurs, ni en ſauver les victimes.

Nous craindrions, Meſſieurs, d'abuſer de vos momens, en vous faiſant ici un plus long détail des vexations commiſes envers les habitans de nos campagnes: vous n'avez pas voulu que la loi ne fût pas égale pour tous, & que ceux-là ſeuls, qui ſont le plus près des poſſeſſions du Roi, ne recueilliſſent pas le

fruit de vos bienfaits envers la France entière. Nous terminons, en vous ſuppliant, Meſſieurs, de décréter que les Loix, & particulièrement celles relatives aux Chaſſes & aux Impoſitions, ſeront uniformes pour toutes les propriétés du Royaume.

Signés, L. LECOINTRE; Préſident du Département; ROUVEAU, Vice-Préſident du Directoire.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, DU 21 AOUT 1790.

Réponſe de M. le Préſident à la Députation du Département de Sèine & Oiſe.

TOUT ce qui peut intéreſſer la liberté, la ſûreté, la propriété des Citoyens, méritera toujours une attention particulière de la part des Repréſentans de la Nation.

L'Aſſemblée ſe fera rendre compte des faits qui ont déterminé votre Adreſſe; elle vous permet d'aſſiſter à ſa Séance.

Collationné à l'original par nous Préſident & Secrétaires de l'Aſſemblée Nationale. A Paris, ce 22 Août 1790.

Signés, TREILHARD, ex-Préſident; BUZOT, Secrétaire; CHARLES CLAUDE DE LA COUR, Secréraire; ALQUIER, Secrétaire.

A Paris, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBÉE NATIONALE, rue du Foin St.-Jacques, No. 31.